



2019 RAPPORT D'ACTIVITES



SOMMAIRE

2019, UNE ANNEE DE
TEMPS FORTS

04

METTRE EN ŒUVRE

05

Analyser	06
Animer et conseiller	07
Administrer et cartographier	07
Informar, sensibiliser	08

REVISER

11

Concerter	12
Approfondir	13
Rédiger	18

ACCOMPAGNER

19

Animer	20
Suivre et veiller	22

MUTUALISER

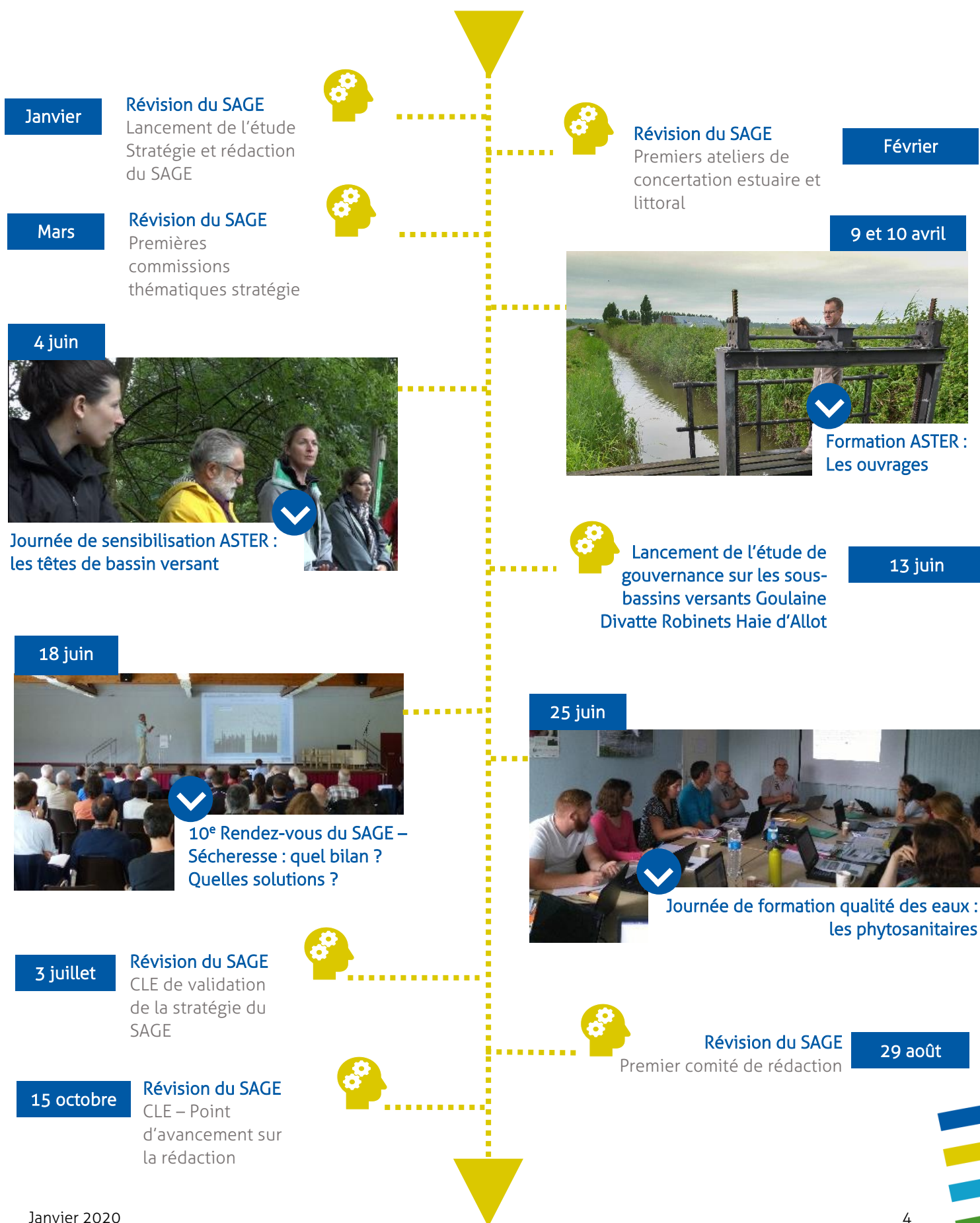
29

Etudier	30
Centraliser	30
Communiquer	32

BILAN ET PERSPECTIVES

33

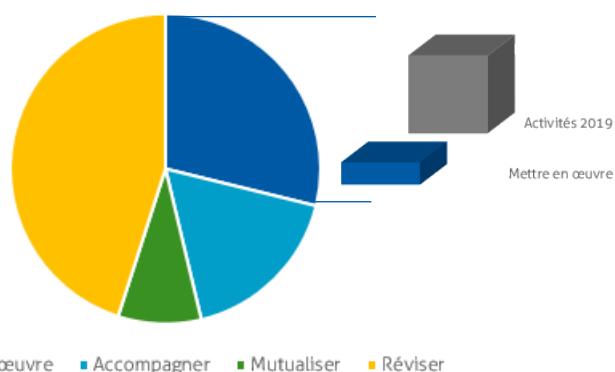
2019, une année de temps forts





**METTRE
EN ŒUVRE**

Activités 2019



La mise en œuvre du SAGE s'est poursuivie en 2019, en parallèle de la procédure de révision.

Elle s'est traduite par l'organisation et l'animation des bureaux de CLE, instances en particulier consultées sur les projets du territoire, et par la poursuite de la stratégie de communication et des démarches engagées autour de l'administration des données et de la cartographie associée.

Analyser

Accompagnement au dépôt des dossiers d'autorisation environnementale

En 2019, l'équipe d'animation du SAGE a été sollicitée sur 7 projets en phase d'élaboration des dossiers réglementaires. Cet accompagnement s'est traduit par la participation à des réunions sur site et en salle, nécessitant en amont, une appropriation de chacun des dossiers et leur mise en parallèle avec le PAGD et le règlement du SAGE en vigueur.

L'accompagnement proposé permet une meilleure intégration des enjeux et des objectifs du SAGE, et des dispositions du PAGD et des articles du règlement dans les projets du territoire. Pour l'équipe d'animation du SAGE, cet accompagnement est une première approche du dossier en prévision de son analyse lors de son instruction.

Analyse des dossiers d'autorisation environnementale

L'équipe d'animation du SAGE a présenté 17 dossiers d'autorisation environnementale aux membres du bureau de la CLE en 2019, et 3 compléments apportés à des dossiers déjà présentés. Les programmations des structures opérationnelles (contrats et avenants) sont également présentées, ainsi que toute consultation diverse portée par l'Etat et ses établissements publics (schéma

régional des carrières, état des lieux du SAGE, etc.). Avant présentation aux membres du bureau de la CLE et de la CLE, les dossiers font l'objet d'une lecture et d'une analyse technique au regard des enjeux et des objectifs du SAGE, et, plus précisément, des dispositions du PAGD et des articles du règlement qui les concernent.

La présentation conclut à la proposition d'avis ou de demandes de compléments, à l'attention des services instructeurs. Ces avis sont mis en ligne sur le site internet du SAGE. L'étude et l'analyse technique de ces dossiers peuvent faire l'objet d'échanges, voire de réunions de travail avec le service instructeur, les collectivités concernées, les intervenants, etc.

En 2019, le bureau de la CLE a émis 3 avis défavorables sur des dossiers d'autorisation environnementale relatifs à des projets.

Trois contrats territoriaux, un contrat régional de bassin versant et deux avenants à des contrats régionaux de bassin versant ont fait l'objet d'un avis favorable du bureau, pour les sous-bassins de référence « Brière Brivet », « Sillon & Marais Nord Loire », « Hâvre Grée Donneau » et « Erdre ».



17 dossiers
d'autorisation
environnementale
et 6 contrats
territoriaux ou
régionaux
présentés au
bureau de la CLE

Animer et conseiller

CLE et bureau

CLE

La CLE s'est réunie 3 fois en 2019 : le 6 juin, le 3 juillet, le 15 octobre.

Les points à l'ordre du jour ont eu pour objet principal la révision du SAGE, par une présentation de l'avancement des études réalisées en interne d'une part (têtes de bassin versant, zones humides, ruissellement et transferts, espaces de mobilité de la Loire, etc.), et celles confiées à SCE et Paillat&Conty relatives à la rédaction des futurs documents du SAGE d'autre part.

Les CLE du premier semestre ont concerné l'avancement et la validation de la Stratégie du SAGE. La CLE d'octobre a permis de débattre des thématiques et de l'ambition de la CLE, et d'avancer dans la rédaction des documents révisés (PAGD, règlement et rapport environnemental) en prévision de l'adoption du projet de SAGE prévue le 11 février 2020.

Bureau de la CLE

Les membres du bureau de CLE se sont réunis à 12 reprises, en vue de donner un avis aux dossiers d'autorisation environnementale, aux contrats, et à plusieurs consultations (actualisation de l'état des lieux du SDAGE, schéma régional des carrières).

Ces réunions ont également été l'occasion d'avancer sur la révision du SAGE et de préparer les réunions de CLE, par une présentation des études réalisées en interne, et celles externalisées.

Les bureaux de CLE sont également l'occasion d'informations diverses. En 2019, les services de la DDTM sont par exemple intervenus à deux reprises pour une présentation de la mise à jour annuelle de la cartographie des inventaires cours d'eau.

Administrer et cartographier

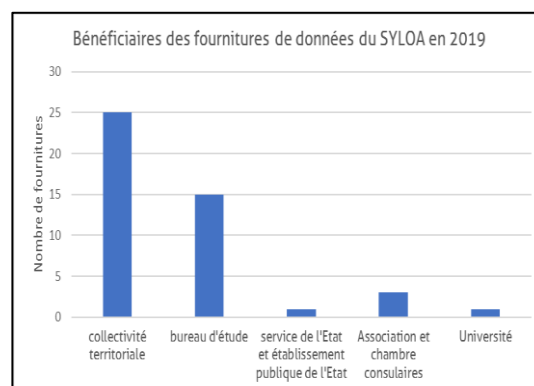
Administration de données

Le SYLOA dispose d'un Système d'information qui intègre environ 620 jeux de

données différents dont 70 % sont collectés directement auprès de ses partenaires ou en accès libre sur internet. Les 30 % des jeux de données restants sont produits dans le cadre des réflexions menées en interne.

Ce travail de production est le fruit d'une série de tâches d'administration qui vise à :

- maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;
- contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser ;
- collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.



65 % des jeux de données ont été mobilisés et ont fait l'objet de collecte et de mises à jour au cours des 3 dernières années pour les besoins de la mise en œuvre et de la révision du SAGE.

Le SYLOA n'est pas seulement consommateur mais aussi fournisseur de données. Sur l'année 2019, 45 demandes ont fait l'objet d'une fourniture directement auprès de nos partenaires publics ou de maîtres d'ouvrage privés.

L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi et chaque donnée est documentée au sein d'un catalogue de données.



3 CLE et 12 bureaux de CLE organisés



65 % des jeux de données du SYLOA mobilisés

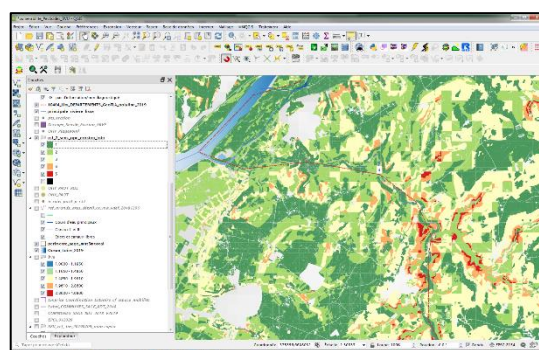
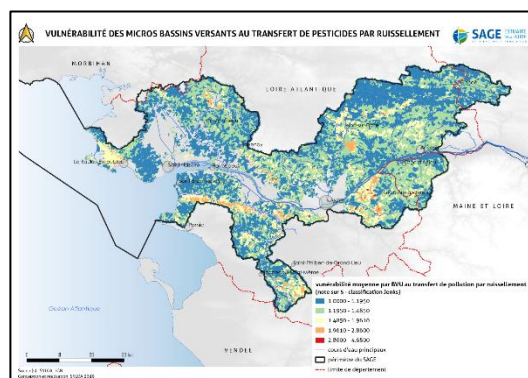


45 demandes de fourniture de données

Cartographie et analyse spatiale

Le suivi de la mise en œuvre du SAGE repose sur une bonne connaissance géographique du territoire. Pour l'analyse technique des dossiers d'autorisation soumis à la CLE, l'équipe d'animation mobilise la représentation cartographique et les méthodes d'analyse spatiale. Ces analyses permettent de croiser et de vérifier la compatibilité des mesures proposées dans un projet d'aménagement avec les objectifs de bon état des milieux aquatiques pouvant être impactés, des enjeux sur la qualité des eaux ou la ressource en eau. Les présentations faites aux membres de la CLE et de son bureau sont illustrées de cartes qui résultent de cette approche spatiale.

D'un point de vue plus prospectif, les réalisations cartographiques et les analyses spatiales des études liées à la révision du SAGE ont permis la capitalisation de données précises pour être demain mobilisables dans des logiques opérationnelles : mise en œuvre de contrats territoriaux, aide à la décision pour cibler des secteurs où des diagnostics pourront être approfondis.



Informier et sensibiliser

Depuis 2010, la CLE du SAGE Estuaire de la Loire a fait le choix d'une stratégie de communication poursuivant les objectifs suivants : assise de l'identité, de la légitimité et du rôle du SAGE Estuaire de la Loire et accompagnement des acteurs institutionnels en termes d'information, de sensibilisation et d'échanges sur les problématiques de l'eau.

La stratégie mise en œuvre a répondu favorablement aux objectifs en s'appuyant sur la création et le développement de nombreux outils (site internet, newsletters, panneaux d'expositions, événementiels, sondages en ligne, guides pratiques, affiches, dépliants, etc.).

L'année 2019 a été principalement marquée par la mise en œuvre des outils récurrents de

communication ainsi que par le projet de refonte du site internet.

Les supports de communication

Le site internet : le site internet du SAGE Estuaire de la Loire a été mis en ligne en juillet 2010. En cours de refonte (lire ci-contre), l'activité a néanmoins été maintenue avec plus d'une trentaine de brèves publiées et une mise à jour régulière, notamment des pages « Révision du SAGE » ou encore « Décisions de la CLE ». La fréquentation du site reste stable avec environ 20 000 pages vues. Le nombre d'utilisateurs connaît quant à lui une forte hausse (+ 18 %).



+ 18 %
d'utilisateurs
du site Internet

Le compte twitter du SAGE : il a été ouvert en janvier 2017. A noter que ce compte sert exclusivement de relais aux brèves publiées sur le site internet afin d'optimiser le trafic et de renforcer le réseau. En décembre 2019, le compte enregistrait 179 abonnés, soit une hausse de 21 % par rapport à 2018. Parmi les abonnés du compte Twitter du SAGE Estuaire de la Loire, on retrouve :

- De grands acteurs institutionnels : agences de l'eau, centre de ressources TVB, Gesteau, réseau des CEN, etc.
- Des élus et des techniciens des collectivités locales du territoire du SAGE.
- Des groupements scientifiques.
- De nombreux journalistes régionaux et nationaux.

La création et la diffusion de vidéos au format court : la chaîne Youtube du SAGE a été ouverte au printemps 2017. Cinq nouvelles vidéos ont été ajoutées en 2019 (présentations effectuées pendant les Rendez-vous du SAGE).

La charte graphique : la charte graphique du SAGE Estuaire de la Loire a été totalement revue cette année, harmonisée et adaptée à l'ensemble des supports de communication du SAGE (rapport d'activité, papier à en-tête, masque powerpoint, carte, etc.), permettant ainsi une meilleure identification de l'outil SAGE et des travaux de la CLE et de son bureau.

Les évènements

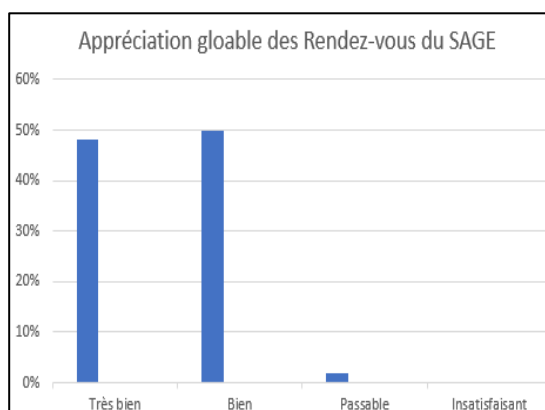
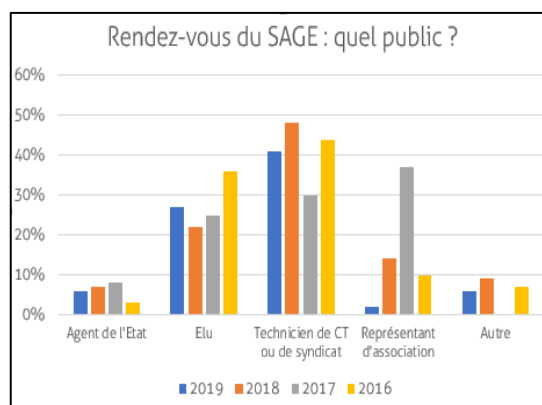


Un numéro des *Rendez-vous du SAGE* a été organisé cette année. Cette dixième édition a eu lieu le 18 juin 2019 à Sainte-Pazanne avec, pour thématique : « Sécheresse : quel

état des lieux ? Quelles solutions ? ». 81 personnes étaient présentes (élus, techniciens, agents de l'Etat, etc.). Comme pour chaque édition, une évaluation qualitative et quantitative a été réalisée. Ci-dessous les principaux résultats.



5 nouvelles vidéos mises en ligne



La lettre interne du SYLOA : à la différence de la newsletter du SAGE Estuaire de la Loire « Au fil de l'eau », cette lettre est exclusivement adressée aux membres élus du SYLOA ainsi qu'à son comité technique. Deux numéros ont été diffusés en 2019.

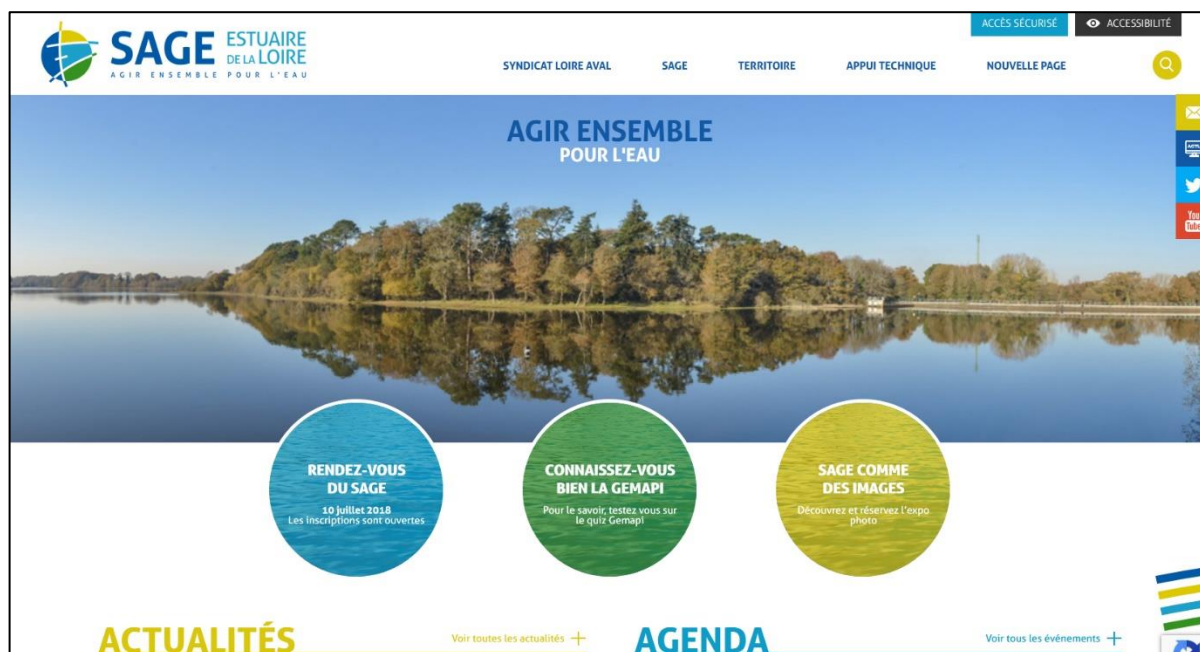
La refonte du site internet du SAGE

Le site internet du SAGE Estuaire de la Loire a été mis en ligne en juillet 2010. Depuis, les pratiques tout comme l'environnement technique du web ont profondément évolué. Afin de s'adapter à ces nouvelles contraintes et modes de navigation, un projet de refonte du site actuel a débuté en 2019. L'année a été consacrée à la création de l'arborescence et d'une partie des contenus, du design, etc.

Le nouveau site verra le jour au premier trimestre 2020.

La refonte du site internet va permettre de :

- Disposer d'un CMS open source – WordPress : des mises en ligne simples et rapides, l'utilisation et le partage avec les réseaux sociaux, l'appui d'une communauté d'utilisateurs importante, etc.
- Moderniser le design du site afin de répondre aux évolutions en termes d'ergonomie.
- Rendre plus visible le site (référencement).
- Rendre le site visible sur tablette ou smartphone (responsive design).
- Faire évoluer les fonctionnalités du site (moteur de recherche, espace sécurisé, etc.).



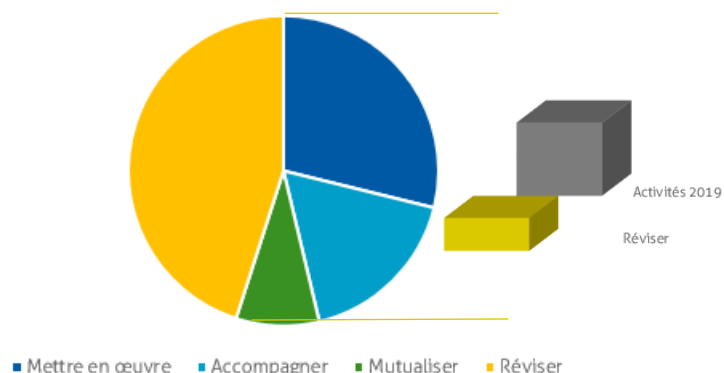
Maquette du futur site Internet.



REVISER



Activités 2019



La révision du SAGE, engagée en 2015, a été jalonnée de plusieurs étapes : validation de l'état des lieux du territoire en novembre 2017, du diagnostic en avril 2018.

L'année 2019 a permis d'engager les phases d'élaboration de la stratégie du SAGE et la rédaction des documents PAGD et règlement. La stratégie a été validée par la CLE le 3 juillet 2019.

Concerter

Comités techniques, commissions thématiques, CLE

Pour ces étapes d'élaboration de la stratégie et de rédaction des documents du SAGE, les membres de la CLE ont souhaité conserver une concertation soutenue pour que l'ensemble des acteurs suive les réflexions et participe à la construction des documents du SAGE révisé.

Six commissions thématiques, correspondant aux six principaux enjeux du territoire du SAGE (qualité des eaux, qualité des milieux, estuaire, littoral, gestion quantitative et risques d'inondation, Gouvernance) ont été mobilisées cette année pour accompagner les travaux de la CLE.

Le comité technique du SAGE, constitué des services techniques des structures composant la CLE, a également été réuni (2 réunions) pour approfondir les sujets abordés dans les documents de SAGE et affiner la rédaction pour les rendre plus opérationnels.



39 réunions
d'échanges et
de concertation

De janvier à décembre 2019



Le bureau de la CLE, pour 7 réunions sur les 12 programmées cette année, a également accompagné la construction de la stratégie et la rédaction du SAGE.

L'ensemble de ces commissions a travaillé à l'avancement des travaux de rédaction et à la préparation des réunions de CLE.

Approfondir

La révision du SAGE Estuaire de la Loire a été engagée pour la mise en compatibilité des documents du SAGE avec le SDAGE 2016-2021. Ce dernier identifie les SAGE comme échelle pertinente pour cadrer les stratégies territoriales et accompagner la priorisation des actions sur les sous-bassins versants de référence.

L'année 2019 est marquée par de nombreux projets réalisés en régie dont deux qui ont fait l'objet d'un stage ingénieur.

Ces travaux ont abouti à des outils d'aide à la décision, notamment sur les thématiques : têtes de bassin versant, continuité écologique, marais rétro-littoraux, espace de

mobilité sur l'axe Loire, stratégie et plan d'actions zones humides (stage) et ruissellement (stage). Les outils et données produites sont pour la plupart des données SIG qui résultent, pour certaines, d'une chaîne de traitement complexe (statistiques, analyse multicritère par pondération, arbre logique et traitements sur image), pour d'autres, d'un travail de saisie, de validation par contrôle en photo-interprétation et de croisement de données historiques. Les structures porteuses de contrats seront accompagnées par le SYLOA pour l'intégration de ces éléments et prioriser l'action.

Stratégie zones humides

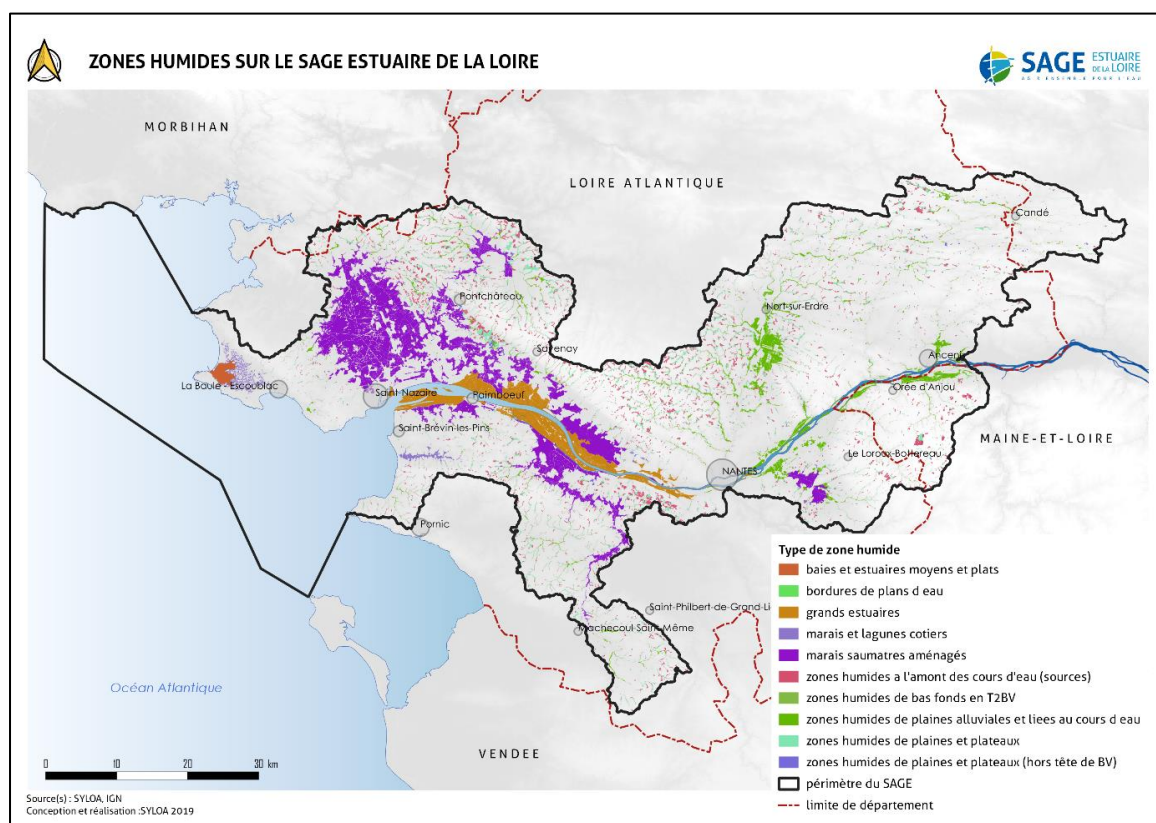
Pour justifier de la compatibilité du SAGE révisé avec la disposition 8A-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, et la disposition 8C-1 spécifique aux grands marais littoraux, les zones humides ont fait l'objet d'une étude en régie, avec l'appui de Nam Buisson, stagiaire ingénieur en géoressources environnement et ingénierie du développement durable de l'école de Bordeaux.



5 projets menés en régie pour la compatibilité avec le SDAGE



2 stagiaires mobilisés



Le territoire comporte de nombreuses zones humides identifiées dans le cadre des inventaires communaux, réalisés en mise en œuvre du SAGE 2009. Le travail réalisé a consisté à fiabiliser les données de l'inventaire des zones humides existant, en écartant notamment les plans d'eau. A l'issue de cette étape, il ressort que 166 % du territoire du SAGE sont couverts par des zones humides.

Les typologies de zones humides ont ensuite été harmonisées, en correspondance avec celles définies par le SDAGE.

Une analyse des pressions exercées (présence de plans d'eau, de zones d'urbanisation à court ou moyen terme) et des fonctionnalités (régulation des crues et soutien d'étiage, abatement des flux et recharge des nappes sur les aquifères du territoire, présence d'habitats et d'espèces protégées) a également été réalisée afin d'objectiver l'évaluation des menaces et des enjeux de préservation et de restauration des zones humides du territoire.

Au regard de ces enjeux, des propositions de zones humides stratégiques pour la gestion

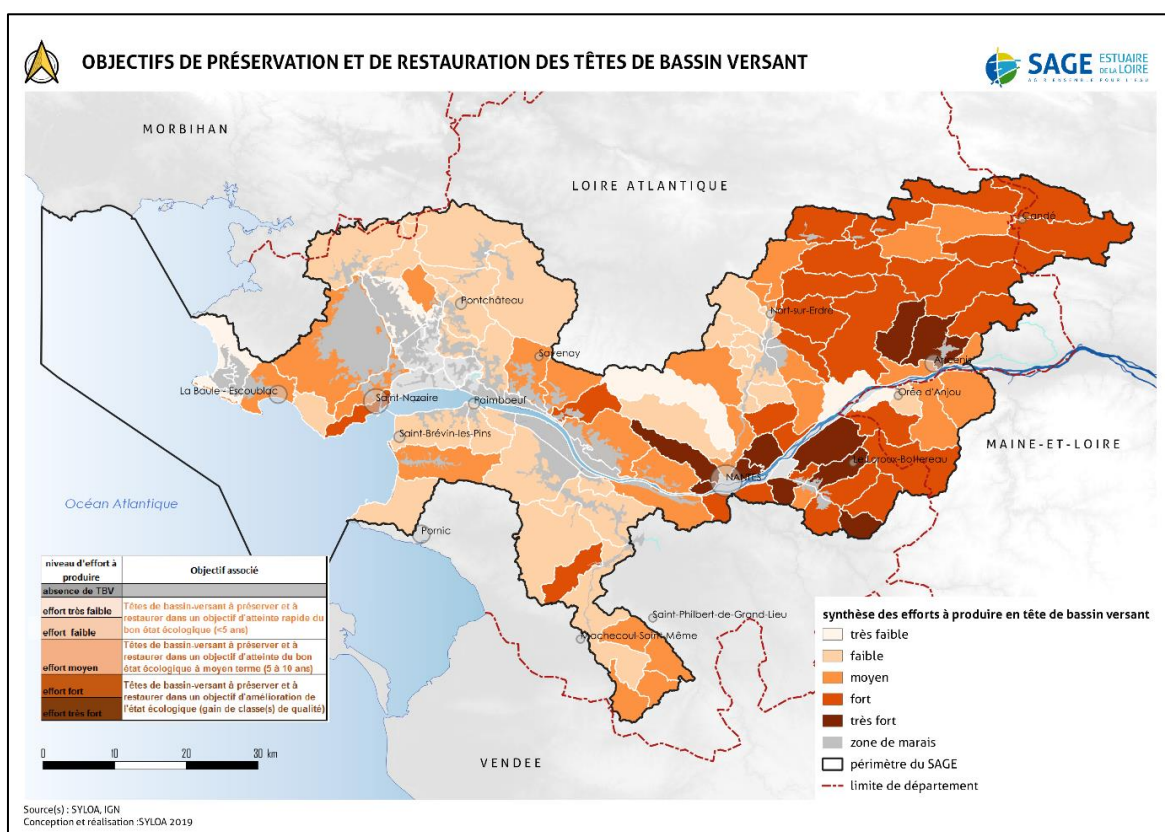
de l'eau, accompagnées d'un plan d'actions zones humides, et de principes de gestion durable des marais rétro-littoraux ont été validées par la CLE le 15 octobre, et intégrées à la rédaction des documents du SAGE révisé.

Têtes de bassin versant

L'année 2019 a permis de finaliser le travail de caractérisation et de hiérarchisation des têtes de bassin versant, tel que précisé dans le chapitre 11 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Compte tenu de l'absence de méthode standardisée, le travail, réalisé en interne, a consisté à se nourrir des retours d'expériences et de la bibliographie, complété de rencontres avec les équipes d'animation des SAGE Vilaine et Sèvre nantaise afin de mutualiser les connaissances et les réflexions sur le sujet. Ce travail collectif a permis de valider une méthode de caractérisation et de hiérarchisation des têtes de bassin versant adaptée au territoire.



6 comités
techniques pour
les projets suivis
en régie



Les résultats, les objectifs de préservation et de restauration et leur déclinaison en programme d'actions ont été soumis aux partenaires du projet (structures référentes et maîtres d'ouvrages des contrats, experts et partenaires institutionnels) à l'occasion de deux rencontres organisées le 4 mars et le 17 mai. Ce travail de concertation a permis de soumettre les résultats de la caractérisation-hiérarchisation des têtes de bassin versant au bureau de la CLE du 11 juin, et à la CLE du 3 juillet. Le Bureau et la CLE ont validé les résultats, les objectifs de préservation et de restauration et la boîte à outils à intégrer au SAGE révisé.

Continuité écologique

En lien avec les dispositions 1C-2, 1D-2 et 1D-4 du SDAGE Loire-Bretagne, et dans la continuité de l'étude sur l'impact des ouvrages transversaux menée en 2018 par le SYLOA, le travail s'est poursuivi en 2019 afin de définir les cours d'eau et les canaux présentant un état hydromorphologique

et/ou des obstacles à la continuité écologique incompatibles avec l'atteinte du bon état des masses d'eau et des objectifs définis par la CLE. Le taux d'étagement traduit l'influence des ouvrages sur l'hydromorphologie d'un cours d'eau. Le taux de fractionnement permet quant à lui de connaître l'impact des ouvrages transversaux sur la circulation piscicole.

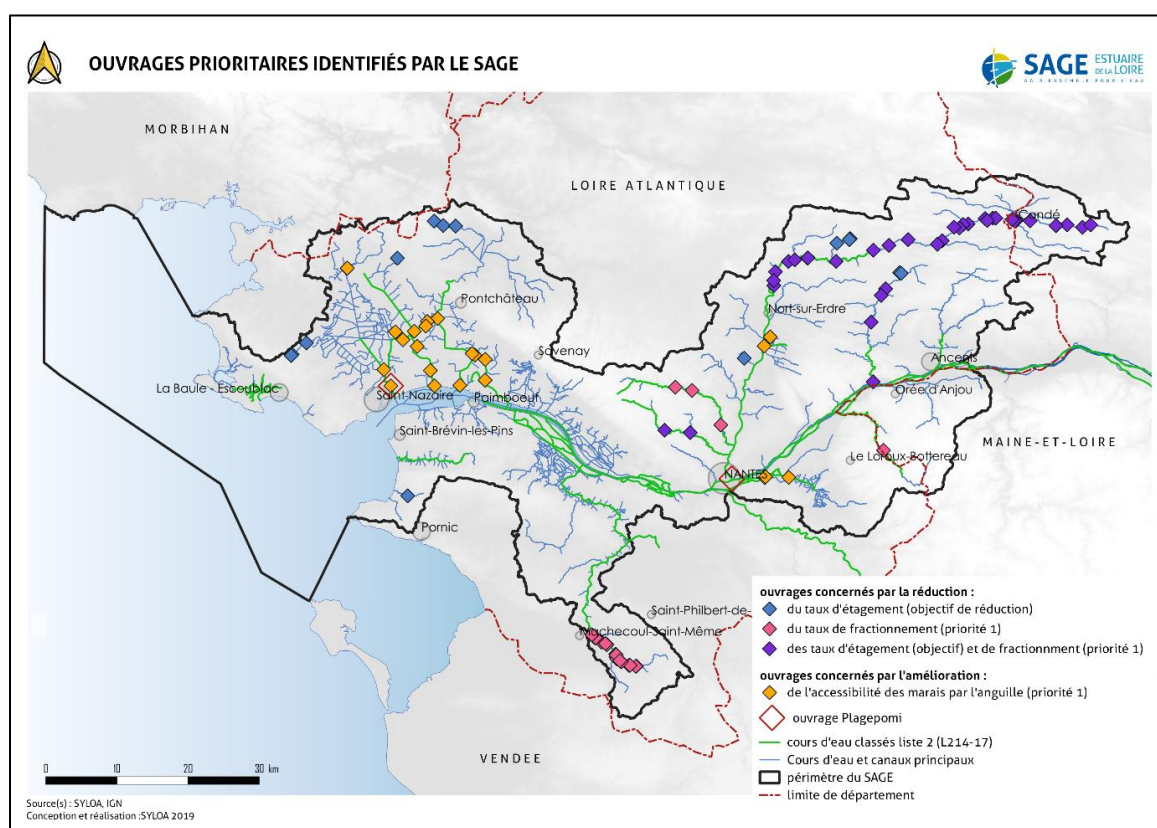
Ce travail a consisté à définir des objectifs en termes de taux d'étagement et de taux de fractionnement pour les cours d'eau faisant ou non l'objet d'un classement national, et pour les ouvrages associés à ces cours d'eau.

La spécificité des marais a nécessité la définition d'un indicateur d'évaluation de leur accessibilité par l'anguille. Cet indicateur a permis l'identification des canaux, ouvrages, et unités hydrauliques cohérentes associées, présentant une classe d'accessibilité inférieure aux objectifs définis par la CLE.

Cette liste des cours d'eau, canaux et ouvrages prioritaires du SAGE révisé a été soumise à l'avis des syndicats de bassin et maîtres d'ouvrages GEMAPI.



95 ouvrages ciblés comme prioritaires dans le SAGE révisé



Après consultation et prise en compte des retours des services consultés, la liste des ouvrages prioritaires a été affinée en sélectionnant ceux localisés sur les tronçons identifiés pour la réduction du taux d'étagement, la réduction du taux de fractionnement (priorité 1) et pour la restauration de l'accessibilité par l'anguille (priorité 1). La liste est complétée des deux ouvrages PLAGEPOMI (Méan et Saint-Félix), soit 95 ouvrages ciblés comme prioritaires dans le SAGE révisé.

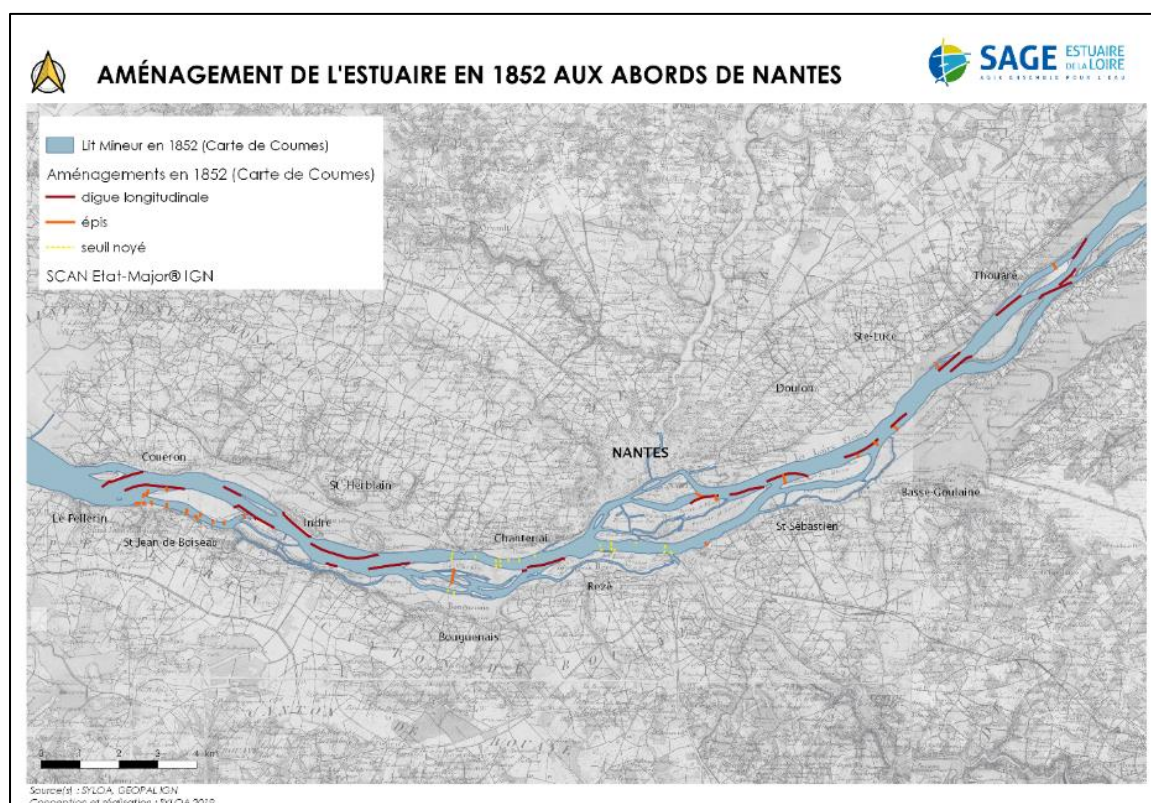
Espace de mobilité de l'estuaire

La disposition 1 C-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et sa carte associée désignent, dans le périmètre du SAGE, le linéaire de l'axe Loire comme pertinent pour l'étude des espaces de mobilité afin d'améliorer la connaissance du phénomène (caractérisation de la migration latérale, recensement des aménagements s'opposant à la divagation, etc.) et vérifier l'existence d'enjeux.

L'analyse des enjeux a été réalisée sur la base des études antérieures et des programmes d'actions envisagés sur l'estuaire en aval de Nantes et mis en œuvre en amont. Cette analyse met en évidence que le rétablissement de la dynamique latérale de l'estuaire de la Loire est reconnu dès le Plan Loire Grandeur Nature 2000-2006 comme une des réponses principales aux dysfonctionnements observés (extension du bouchon vaseux et augmentation des fréquences d'anoxie, remontée des eaux de mer, creusement du lit de la Loire).

Pour cartographier les enveloppes, le SDAGE Loire Bretagne préconise l'utilisation de la méthode de détermination de l'espace de mobilité fonctionnel (EFONC) du guide technique n° 2, « Détermination de l'espace de liberté des cours d'eau » (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, novembre 1998). Cette méthode, adaptée à la problématique estuarienne comporte les étapes suivantes :

1 – L'approche géomorphologique historique reprend l'emprise du lit mineur de la Loire de la carte de Coumes de 1852 en tenant compte de l'anthropisation actuelle du milieu. Cette emprise est réajustée pour en exclure les



zones urbanisées, industrialo-portuaires et celles protégées par des aménagements contre les inondations : principalement les digues et les levées. Ce travail a abouti à l'enveloppe maximale des espaces de mobilité.

2 – La détermination de l'enveloppe de l'espace de mobilité « dynamique » recentre la cartographie précédente vers le lit mineur et s'appuie sur les secteurs déjà identifiés par les programmes de restauration antérieurs, comme présentant un potentiel morpho-dynamique.

3- L'approche écosystémique débouche sur l'enveloppe de l'espace de connectivité latérale. Le périmètre s'étend sur les annexes hydrauliques au regard des fonctionnalités écologiques.

Le projet ainsi réalisé en 2019 par le SYLOA a permis d'inscrire les espaces de mobilité dans le SAGE révisé en proposant la définition de la notion d'espace de mobilité en contexte estuarien et une cartographie des enveloppes des espaces de mobilité.

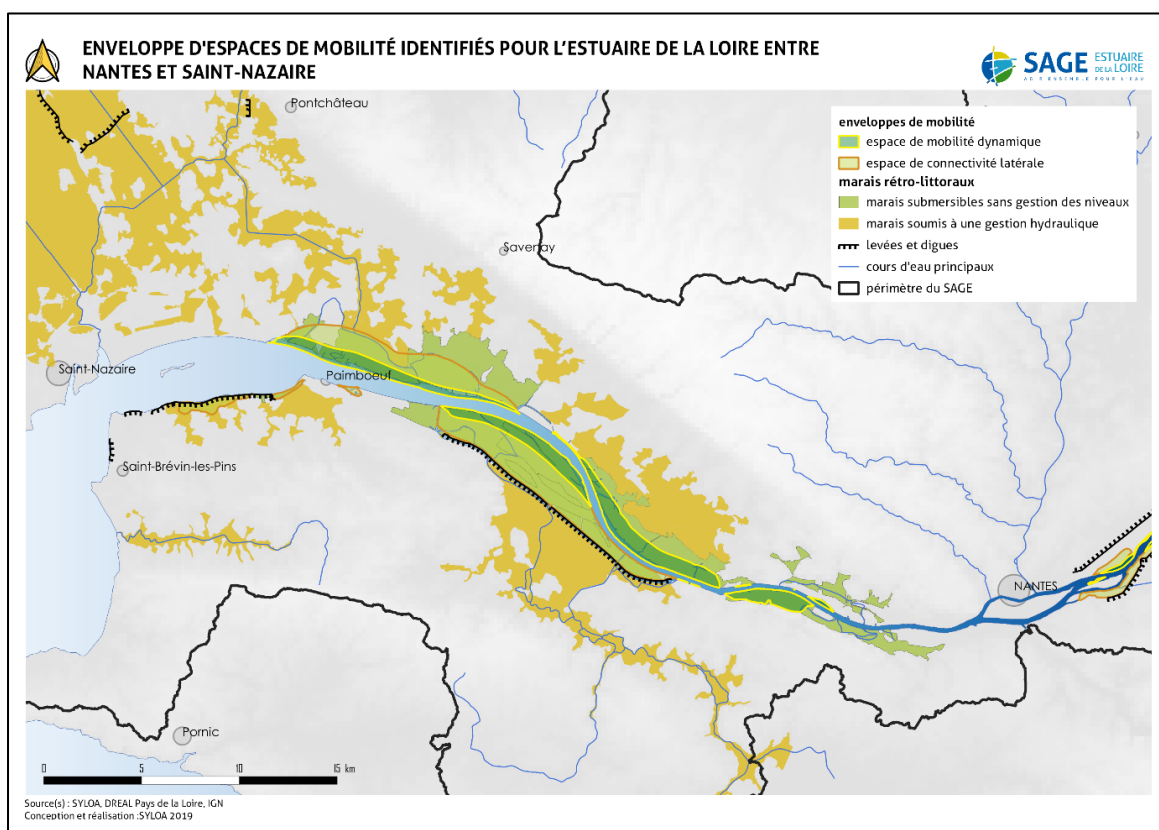
Cette réflexion offre aux acteurs l'opportunité de réaffirmer l'importance de l'hydromorphologie dans le fonctionnement écologique de l'estuaire et la perspective d'intégrer un volet hydromorphologie dans un plan d'action plus large qui vise l'atteinte du bon potentiel pour la masse d'eau de transition.

Modèle de caractérisation des risques de transfert de polluants par ruissellement

Pour justifier de la compatibilité du SAGE révisé avec la disposition 4A-2 du SDAGE relative à la définition de secteurs prioritaires pesticides, et la disposition 10A-3 relative à l'élaboration d'un plan d'actions de réduction des flux de nutriments pour diminuer la prolifération des algues vertes, une analyse cartographique des risques de transfert de polluants par ruissellement a été conduite par l'équipe du SYLOA, avec l'appui d'un stagiaire, Julien Fonsin, étudiant en Master 2 « Cartographie des espaces à risques » à



La notion
d'espaces de
mobilité définie



l'université de Nantes. Les objectifs de ce modèle étaient de :

- Définir les secteurs prioritaires pesticides qui figureront dans le SAGE révisé.
- Hiérarchiser les secteurs à risque de transfert de phosphore diffus d'origine agricole.

Inspiré d'une méthode développée par l'IRSTEA qui avait fait l'objet d'ajustements par l'EPTB Sèvre Nantaise, le modèle consiste à croiser différentes informations cartographiques pour conduire à la caractérisation de la vulnérabilité au transfert de polluants par ruissellement.

Si la restitution des résultats est présentée à l'échelle des sous-bassins d'évaluation du SAGE, la donnée reste disponible à une échelle plus fine, permettant une exploitation future du modèle dans le cadre de la définition de programmations locales.

Rédiger

Comités de rédaction et rédaction

La rédaction des documents du SAGE a débuté par la définition des axes stratégiques du futur SAGE révisé, formalisée au sein de la stratégie du SAGE, validée par la CLE le 3 juillet 2019.

Sur la base de cette stratégie et sur proposition d'un premier projet de PAGD et règlement, un comité de rédaction a été mobilisé pour procéder à la relecture et réécriture. Ce comité restreint, composé des Services de l'Etat (DREAL, DDTM, AFB), AELB, Département, GIP Loire Estuaire, Chambre régionale d'agriculture, Association des industriels de Loire Estuaire, acteurs associés à la thématique (Fédération de pêche, Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, etc.) s'est réuni huit fois d'août à novembre pour proposer les projets de SAGE révisé à la concertation des commissions et à la CLE.



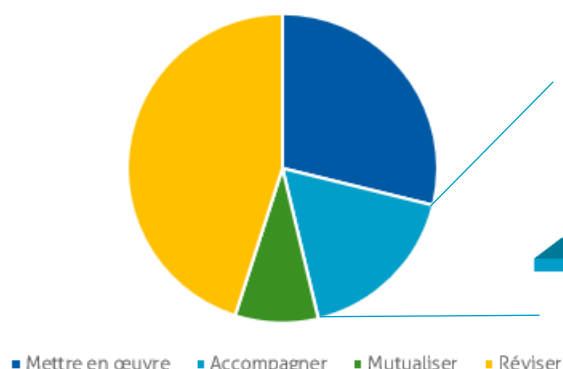
8 comités de
rédaction
organisés



ACCOMPAGNER



Activités 2019



L'accompagnement fait partie intégrante des missions du SYLOA. En 2019, il s'est traduit de différentes manières : accompagnement technique en matière de milieux aquatiques, qualité des eaux et systèmes d'information géographique, suivi des contrats territoriaux, suivi des projets de territoire. Lors de ses missions d'accompagnement, l'équipe du SYLOA assure une vigilance quant à la cohérence des dispositifs mis en place avec les enjeux du SAGE en anticipation de sa révision.

Animer

Animation des réseaux

En 2019, l'animation des réseaux ASTER et qualité des eaux s'est traduite sous deux formes : organisation de formations et mails d'informations.

- Réseau ASTER : une formation sur l'approche sociologique et technique des opérations d'effacement et d'arasement d'ouvrages transversaux a été organisée et 4 mails d'informations ont été diffusés.
- Réseau Qualité des eaux : une formation sur la réglementation phytosanitaire a été organisée et 5 mails d'informations ont été diffusés.

Les formations :

Approche sociologique et technique des opérations d'effacement et d'arasement d'ouvrages transversaux :



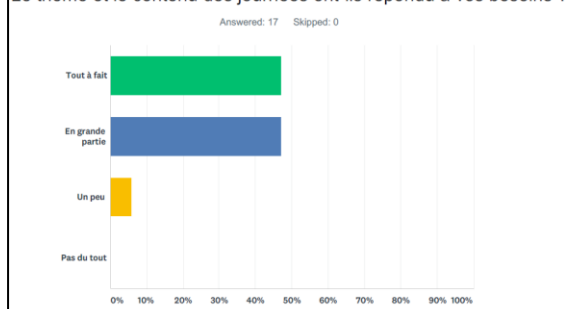
Une formation sur le thème de l'approche sociologique et technique des opérations d'effacement et d'arasement d'ouvrages transversaux a été organisée les 9 et 10 avril 2019, en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité.

La formation avait pour objectifs d'apporter aux techniciens :

- Des connaissances techniques sur les différentes phases d'un projet d'effacement ou d'arasement d'ouvrage.
- Des retours d'expériences.
- Des connaissances et des méthodes issues des sciences humaines et sociales pour accompagner la mise en œuvre d'un projet.

Olivier Ledouble, technicien « Appui technique » à la délégation interrégionale Bretagne – Pays de la Loire de l'AFB, et Delphine Lounsans, chargée de mission « droit et gouvernance » au Département de la recherche, du développement et de l'innovation de l'AFB sont intervenus à l'occasion de cette formation à laquelle ont assisté 21 personnes (techniciens du territoire du SAGE et des territoires voisins) qui s'est organisée en trois temps :

Le thème et le contenu des journées ont-ils répondu à vos besoins ?



- Présentation des outils et des méthodes mobilisables pour réussir un projet ambitieux de restauration de la continuité écologique.
- Travail en atelier participatif autour d'un jeu de rôle dans lequel chaque groupe devait proposer un projet de restauration de la continuité écologique satisfaisant à l'ensemble des acteurs concernés.
- Bilan critique des projets proposés par les différents groupes et synthèse des éléments essentiels à retenir.

Têtes de bassin versant :

Une matinée pédagogique sur le thème des têtes de bassin versant a été organisée le 4 juin 2019, en partenariat avec Nantes Métropole et l'Agence de l'eau. Les 20 participants ont parcouru le ruisseau du Bois Raguenet jusqu'à sa confluence avec le Cens. Au fil de l'eau, les interventions se sont déroulées autour de la démarche d'inventaire, de caractérisation et de hiérarchisation des têtes de bassin versant initiée dans le cadre de la révision du SAGE, puis complétées par une présentation du diagnostic hydromorphologique réalisé sur le ruisseau, illustrant ainsi la complémentarité entre la démarche de planification du SAGE et les actions portées par les collectivités dans le cadre des contrats. La matinée s'est conclue par un point sur les objectifs et les leviers envisagés pour préserver et restaurer les têtes de bassin versant dans le SAGE révisé.

Réglementation phytosanitaire :

Le 25 juin 2019, le SYLOA a organisé une formation relative à la réglementation sur l'utilisation des pesticides. 15 stagiaires ont participé à cette formation animée par 4 agents de l'AFB. La diversité des structures représentées (COMPA, Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable, Syndicat mixte Loire et Goulaine, Cap Atlantique, Syndicat du bassin versant du Brivet, CCEG, Syndicat mixte Evre Thau Saint Denis, Atlantic'Eau, Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu) a permis des échanges riches autour de situations concrètes rencontrées par chacun.

Animée par Philippe Bossard, référent national sur les contrôles pollutions à la Direction de la police AFB (Agence Française de la Biodiversité) et chef du service Police à la Direction interrégionale Bretagne, Pays-de-la-Loire, cette journée a été l'occasion d'aborder les points suivants :

- Réglementation européenne en matière de pesticides.
- Où trouver les informations sur les pesticides ? Mise en situation avec navigation sur les différents portails en ligne.
- Réglementation nationale et locale en matière de pesticides auprès de différents publics : grand public, collectivités, agriculteurs avec focus sur le maraîchage.
- Point sur le contrôle : modalités, chiffres clés relatifs aux infractions.
- Présentation de l'AFB : effectif, organigramme, quelles évolutions dans le cadre du futur Office français de la biodiversité (OFB) ?
- Temps d'échanges en présence de deux agents de contrôle de l'AFB 44 : bâtir une relation de partenariat entre technicien/animateur de bassin versant et AFB. Quels besoins respectifs ? Pour quels résultats ?

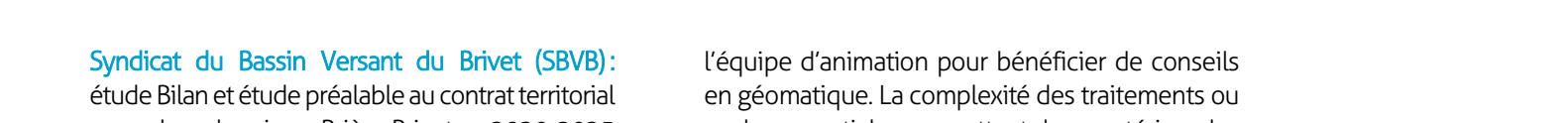
Système d'information géographique

À la suite de la publication du C.C.T.P. type pour la réalisation d'étude préalable au volet milieux aquatiques des contrats territoriaux, l'équipe d'animation a structuré une base de données SIG compatible avec le C.C.T.P. L'ensemble des couches SIG est structuré conformément au dictionnaire des données et organisé dans un environnement de travail du logiciel SIG libre QGIS reprenant les rubriques et les étapes méthodologiques du cahier des charges.

Cet outil contient les couches du référentiel hydrographique du SAGE et de nombreuses informations que résultent des compilations et analyses réalisées par le SYLOA (obstacles, tête de bassin versant, zones humides, etc.). Il est mis à la disposition des porteurs de contrats territoriaux et de leurs prestataires pour que l'ensemble des données soient directement produites et intégrées sous un format homogène pour l'ensemble du territoire du SAGE. Cette démarche facilite la compilation des données pour alimenter demain les outils de centralisation des données milieux aquatiques tels que SYMA (outil développé par l'Etablissement public territorial de bassin de la Sèvre nantaise) ainsi que des tableaux de bord à l'échelle des contrats et du SAGE. Pour la mise en œuvre de cette démarche, l'équipe d'animation du SAGE propose un accompagnement technique. Déjà 5 porteurs de projets se sont appuyés sur le CCTP et son outil d'application SIG pour réaliser leurs études bilan et études préalables :



4 journées de formation et de sensibilisation organisées



Communauté de communes Estuaire et Sillon :
étude Bilan et étude préalable au contrat territorial
bassin versant des marais du nord Loire 2020-
2025 (prestataire Hardy Environnement).

Nantes Métropole : étude préalable au volet milieu aquatique du contrat territorial de l'Erdre sur les bassins versants du Cens et du Gesvres 2020-2025 (prestataire Hydroconcept).

Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire :
étude bilan et étude préalable au contrat territorial
des bassins du Cens et du Gesvres 2020-2025
(prestataire CERAMA).

Communauté de communes Erdre et Gesvres :
étude Bilan et étude préalable au volet milieu
aquatique du contrat territorial de l'Erdre sur le
bassin versant des marais de l'Erdre 2020-2025
(prestataire CERESA).

Quatre réunions préalables de cadrage techniques pour présenter les outils ainsi que des échanges réguliers se sont tenus avec les différents prestataires.

Outre les outils ou les données mis à leur disposition, les partenaires du SYLOA font appel à

Suivre et veiller

Pour l'ensemble des contrats, l'équipe d'animation du SAGE a apporté un appui aux porteurs de projets. Cela s'est traduit par une assistance sur des questions techniques, financières, règlementaires ou organisationnelles, et par la participation aux réunions techniques, comités techniques et comités de pilotage, dans une recherche de cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre de la révision du SAGE.

Le contrat du sous-bassin versant Littoral
Guérandais, porté par Cap Atlantique et la CARENE



signé en février 2019, est en phase de mise en œuvre.

Par ailleurs, une étude d'élaboration d'un schéma bocager a été initiée fin 2018. La partie géomatique a été particulièrement suivie par l'équipe du SYLOA, dans une recherche de cohérence avec le modèle qui était en cours d'élaboration sur le ruissellement.

Outre la participation aux instances de suivi de cette étude (comité de pilotage, comité technique), le SYLOA a également été mobilisé dans le cadre de réunions de travail pour participer à l'élaboration de la méthode notamment.

Brière Brivet

Le territoire Brière-Brivet est en phase de reprogrammation de contrat, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB). L'année 2018 avait été consacrée à la définition du projet de territoire ainsi qu'à la programmation sur les milieux aquatiques.

En 2019, le SBVB a mené :

- Le programme d'actions et le dossier d'autorisation environnementale et de Déclaration d'intérêt général (DIG) relatifs aux actions sur les milieux aquatiques, et pour lesquels ~~un~~ deux avis favorables du bureau de la CLE ont été formulés, respectivement en date du 3 septembre et du 10 décembre. Sur ce volet, l'obtention des autorisations administratives est envisagée au printemps 2020 avec un début des travaux programmé à l'été.
- L'élaboration de la programmation « bassin versant » (volets qualité des eaux, quantité, communication et sensibilisation).

L'accompagnement du SYLOA s'est illustré par la participation aux réunions techniques, comités techniques et comités de pilotage (programme d'actions milieux aquatiques, stratégie et maîtrise d'ouvrage des études, validation du programme d'actions milieux aquatiques, etc.).

Le SYLOA s'est fortement impliqué dans l'élaboration de cette programmation, notamment par la recherche des actions qui pourraient faire l'objet de mutualisation. Le syndicat s'est ainsi positionné en tant que maître d'ouvrage des actions suivantes :

- Analyse des suivis complémentaires de la qualité des masses d'eau.
- Etude sur la relation eau de surface/eau souterraine entre la nappe de Campbon et le Brivet.

Ces actions feront l'objet de financements de l'AELB et sont inscrites dans le contrat territorial « Eau » Brière Brivet qui sera signé au printemps 2020. Des outils mutualisés qui figurent dans la feuille de route du SAGE (exposition sur la qualité des eaux, réalisation de documents de sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales, etc.) seront par ailleurs mobilisés localement dans le cadre de l'animation de cette programmation.



9 projets de territoire suivis



Boivre Acheneau Tenu

Sur le bassin versant Boivre Acheneau Tenu, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire, la programmation d'un deuxième contrat, et plus spécifiquement de la phase enjeux et objectifs, est en suspens compte tenu de l'étude de gouvernance en cours sur le pays de Retz autour de la compétence GEMAPI. Des études de diagnostic complémentaires sur la Blanche et l'étier de Millac ont été engagées en 2019 pendant cette phase transitoire.

Sur ce bassin versant, le SYLOA a participé à un comité technique relatif aux enjeux et objectifs du prochain contrat Boivre Acheneau Tenu, et aux réunions de l'étude relative à la gouvernance et à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (comité technique et comité de pilotage).

Sur le sous-bassin versant du Calais, l'étude préalable « qualité des eaux - qualité des milieux - inondations » portée par Pornic Agglo Pays de Retz a également été repoussée dans l'attente des conclusions de l'étude.

En revanche, la mise en œuvre du programme d'actions qui fait suite à l'élaboration des profils de vulnérabilité conduits par Pornic Agglo Pays de Retz suit son cours et a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage à l'automne 2019. La démarche s'inscrit sous forme de « profil permanent » avec la recherche des sources de dégradation.

Des actions ont été conduites pour améliorer le risque de contamination bactériologique issue de l'assainissement, grâce au raccordement du camping de la Pointe au réseau d'assainissement collectif. En juin 2019, le conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz a par ailleurs décidé d'octroyer des aides à la réhabilitation des ANC pour les foyers à très faibles et faibles revenus, pour compenser l'interruption des aides de l'AELB en la matière dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention. Des efforts restent à conduire dans le cadre des pratiques de cabanisation, notamment en termes de sensibilisation.

Sillon et marais Nord Loire

Sur le bassin versant des marais Nord Loire, le SYLOA a poursuivi son accompagnement à la programmation d'un deuxième contrat, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, en participant notamment aux comités techniques et de pilotage du programme d'actions. Le programme d'actions et le dossier d'autorisation environnementale et de DIG ont tous fait l'objet d'un avis favorable du bureau de la CLE (5 novembre et 3 septembre). L'obtention des autorisations est envisagée au printemps 2020 avec un début des travaux à l'étiage. A noter que le contrat intègre une étude préalable au volet qualité des eaux en vue d'améliorer la connaissance sur les activités et leurs pressions sur le bassin versant, qui sera lancée courant 2020.



Loire et ses petits affluents

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA), contrat spécifique prévu sur les périodes 2015-2017 et 2018-2020, est en cours sous maîtrise d'ouvrage Voies navigables de France (lit mineur) et des collectivités riveraines de la Loire (boires et annexes). Dans ce cadre, le SYLOA a participé à plusieurs réunions (comité technique, réunion de concertation en préparation du dépôt des dossiers réglementaires, réunions techniques, comité des procédures, etc.).

Erdre

Le bassin versant de l'Erdre est animé par l'EDENN qui assure l'animation de la reconquête de la qualité de l'eau dans une dynamique collective (suivi de projets, participation aux instances, centralisation de données, relais d'information, expertise technique) ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions milieux aquatiques sur le département du Maine-et-Loire. La maîtrise d'ouvrage des études et actions milieux aquatiques sur le département de Loire-Atlantique est assurée par les intercommunalités. L'ensemble de ces actions est encadré par un contrat territorial 2017-2021 et un contrat régional de bassin versant (2017-2019).

Plusieurs contrats sont en cours sur les sous-bassins versants de l'Erdre à des stades différents d'avancement :

- Emergence/étude préalable : sous-bassin versant du Gesvres et du Cens (masses d'eau vitrines) et sous-bassin versant du Charbonneau (masse d'eau étang Hervé) sur l'Erdre Aval.
- Mise en œuvre : sous-bassins versant de l'Erdre amont 44 et sources de l'Erdre.
- Bilan évaluation : sous-bassin versant des marais de l'Erdre.

En parallèle, l'année 2019 a été consacrée à la définition du programme d'actions agricoles 2020-2022, qui a été confié à la chambre régionale d'agriculture pour l'ensemble du bassin versant de l'Erdre. Des réunions de travail ont été organisées pour valoriser les travaux issus du modèle de caractérisation des risques de transfert de polluants par ruissellement qui a contribué à

la définition des secteurs prioritaires pour l'animation agricole. Une présentation du modèle en comité technique a été assurée par le SYLOA afin de le porter à connaissance de l'ensemble des partenaires.

D'une manière générale, sur ce bassin versant, l'accompagnement du SYLOA s'est traduit par une participation aux réunions de travail et comités techniques et comités de pilotage.

En 2019, le SYLOA a aussi participé aux réunions relatives aux perspectives d'évolution de la stratégie sur l'Erdre (contrat régional bassin versant, contrat territorial bassin versant) pour assurer la cohérence des actions entreprises sur l'ensemble de ce territoire.

Goulaine

Le contrat territorial de la Goulaine, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Loire Goulaine (SMLG), est au stade de mise en œuvre pour son avant dernière année. Sur le volet milieux aquatiques, le SYLOA a participé à deux réunions relatives à l'avancement de la programmation du contrat, et aux réunions spécifiques à l'étude de franchissabilité des ouvrages de la Loire.



Sur le volet agricole, l'année 2019 a été consacrée au déploiement d'une nouvelle forme d'animation qui a été pour la première année confiée à la Chambre d'agriculture régionale. A l'automne 2019, le territoire de la Goulaine a eu l'opportunité de déposer un Programme agro-environnemental et climatique (PAEC), permettant, *a minima* pour l'année 2020, de proposer un dispositif d'aides financières auprès d'agriculteurs souhaitant

Suivi des projets de territoire

Le SYLOA a été, tout au long de l'année, sollicité à de nombreuses reprises afin d'assister et de participer à des réunions portant sur des thématiques et projets variés, tant d'un point de vue technique que stratégique. L'équipe du SYLOA a ainsi été mobilisée à une vingtaine de reprises :

- Sur les différents sous-bassins versants du territoire du SAGE :
 - o Erdre : opportunité d'une étude inondation.
 - o Nantes Métropole : Comité de pilotage systèmes d'assainissement métropolitain.
 - o Divatte : réunions pour les conventions de la levée de la Divatte.
- o Pays de Retz : comités techniques et de pilotage de l'étude GEMAPI (maîtrise d'ouvrage Pornic Agglo Pays de Retz).
- A une échelle plus large :
 - o Comité Life Revers'eau.
 - o Comités sécheresse.
 - o Réunion des présidents de CLE/ Région Pays de la Loire.
 - o Réunion des présidents de CLE/Agence de l'eau Loire-Bretagne.
 - o Comité de suivi PAPI Loire aval.
 - o CLI Dragage.
 - o Conférence ligérienne.
 - o Réunion Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire : modélisation de l'estuaire. Comité départemental de l'eau.
 - o DREAL : valorisations données sur l'eau.
 - o Plan d'actions régional (PAR) directive nitrates.



20 réunions
consacrées au
suivi des projets
de territoire



Conférence ligérienne de l'eau – 10 septembre

Révision du SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE 2016-2021 est entré en phase de révision pour préparer le SDAGE 2022-2027. Dans ce contexte, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dresse l'état des lieux des masses d'eau, sur la base des données de 2017. Ce travail d'état des lieux a conduit à caractériser chaque masse d'eau du bassin hydrographique selon son risque de non atteinte du bon état ainsi qu'à identifier les paramètres qui contribuaient le plus à ce risque. D'octobre 2018 à mars 2019, une concertation technique locale a été organisée afin de partager les premiers résultats de l'état des lieux et de les confronter avec les données locales.

Le SYLOA a ainsi contribué à cette concertation dans une recherche de valorisation des données acquises (état des lieux du SAGE, données locales dans le cadre des contrats territoriaux, etc.) et a conduit cette démarche de manière partagée avec ses partenaires.

Le tableau ci-dessous récapitule les masses d'eau et les paramètres qui ont fait l'objet d'un commentaire auprès du secrétariat technique local :

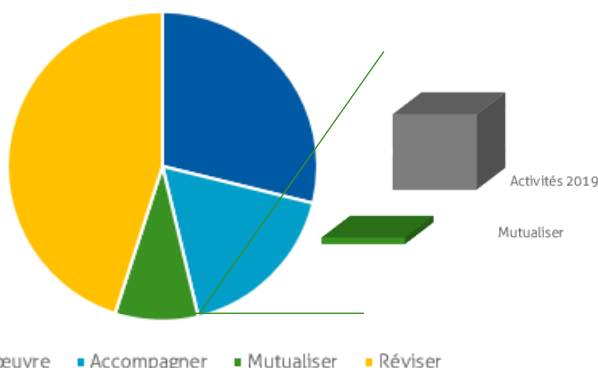
Type de masse d'eau	Paramètres	Masses d'eau ayant fait l'objet d'un avis
cours d'eau	macropolluants	Grande Doue, Brivet aval, Brivet amont, Tenu avl, Fontenelles, Etier de Cordemais, Ruisseau des Vallées, Hocmard, Etang Hervé
	nitrates	Canal de Quilly
	pesticides	Grande Doue, Ruisseau de Cuhin, Brivet amont, Brivet aval, Canal de Quilly, Tenu aval, Fontenelles, Berganderie, Gesvres, Cens, Hocmard, Ruisseau des Vallées, Déchausserie, Hâvre
	hydromorphologie	Fontenelles, Berganderie, La Roche, Gesvres, Cens, Grée, Robinets
	continuité	La Roche, Berganderie, Fontenelles, Blanche, Gesvres, Cens, Hocmard, Robinets, Divatte
	hydrologie	Grande Doue, Ruisseau de Cuhin, Brivet amont, Brivet aval, Canal de Quilly, Coulée du Chaud, Gesvres, Chézine, Canal de Nantes à Brest, Grée, Robinets, Chézine
souterraine	nitrates	Estuaire de la Loire
	pesticides	Estuaire de la Loire, Alluvions de la Loire
plans d'eau	pesticides	Etang de Vioreau, Etang de la Poitevinière, Etang de la Provostière
transition	oxygène dissous	Estuaire de la Loire



MUTUALISER



Activités 2019



Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a conditionné le maintien des aides financières pour le financement des postes de l'équipe d'animation du SAGE à la réalisation d'une feuille de route pour la période 2019-2021 et au respect des engagements indiqués par la CLE et la structure porteuse du SAGE. L'atteinte de ces objectifs, et particulièrement ceux concernant les mutualisations, conditionneront le maintien du taux maximal d'aides financières à 70% pour la période 2022-2024 pour le financement des postes d'animation du SAGE.

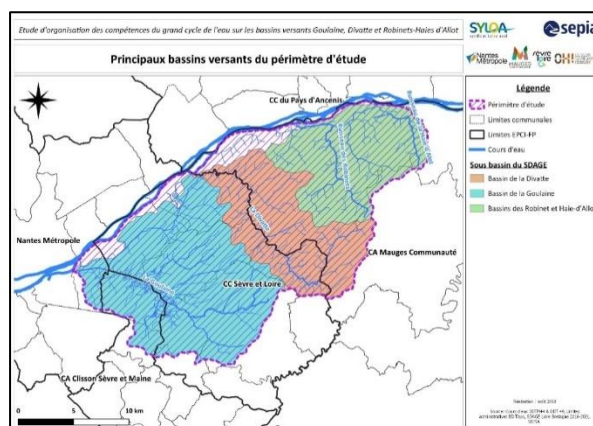
Etudier

Etude d'organisation des compétences de l'eau : sous-bassins de Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot

Le SYLOA porte, pour quatre de ses membres (Communauté de communes Sèvre et Loire, Communauté d'agglomération Mauges communauté, Communauté d'agglomération Clisson et Nantes Métropole), une étude d'organisation des compétences de l'eau sur les sous-bassins de Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot. Actuellement, trois syndicats sont compétents GEMAPI sur ce territoire : le Syndicat mixte Loire et Goulaine, le Syndicat mixte de la Divatte et le Syndicat mixte Evre-Thau-St-Denis-Robinets-Haie d'Allot. En préparation d'un futur contrat, à l'échelle du périmètre d'étude, les EPCI-FP ont souhaité étudier les mutualisations possibles pour ces 3 sous-bassins.

La phase d'état de lieux et diagnostic s'est déroulée de mai à août 2019, avec une série d'entretiens auprès des acteurs locaux pour recueillir leurs attentes concernant la future organisation du territoire. Le bilan a été restitué en septembre aux membres du comité de pilotage.

Ensuite, deux ateliers de concertation ont été réunis pour construire les scénarios d'organisation envisagés en s'interrogeant sur les échelles pertinentes de chaque



mission. Les ateliers ont débouché sur le choix d'étudier 4 scénarios :

- A : un syndicat sur les 3 sous-bassins versants.
- B : le SYLOA devient structure opérationnelle sur les 3 sous-bassins versants.
- C : le SYLOA devient structure opérationnelle sur la Goulaine et la Divatte et le SMIB est maintenu sur Robinets.
- D : un syndicat pour la Goulaine et la Divatte et le SMIB est maintenu sur Robinets.

Les élus devront trancher sur le scénario à mettre en œuvre avant les élections municipales.

Centraliser

Sur le volet Qualité des eaux, une réunion, organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le 1^{er} avril 2019, a permis de

constater l'hétérogénéité des pratiques en matière de suivis complémentaires de la qualité des eaux par les différentes parties prenantes (Département, structures de bassin versant, intercommunalités, etc.), rendant impossible à ce jour une valorisation de l'ensemble des données à l'échelle du SAGE. Le constat est partagé par l'ensemble des acteurs du manque d'interprétation et de valorisation des données acquises, au regard des sommes investies. Lors de cette réunion, le département de Loire-Atlantique a informé du développement d'un observatoire de l'eau en ligne dans l'objectif de mettre à disposition les résultats de leurs suivis des réseaux complémentaires à la DCE. La Région mène également une réflexion en ce sens et rencontre actuellement l'ensemble des structures porteuses de SAGE pour dresser un état des lieux des outils existants.

Si un observatoire de la qualité des eaux présente un gain de temps indéniable pour les structures locales (données traitées via une plateforme et visualisées sur une carte libérant ainsi du temps pour l'interprétation et la valorisation), une réflexion reste à conduire sur l'échelle la plus pertinente pour centraliser et mettre à disposition l'ensemble des données issues des suivis complémentaires de la qualité des eaux. Une seconde réunion, co-organisée par l'AELB et le Département 44, s'est déroulée le 18 novembre. Une des principales conclusions est la pertinence de l'échelle du SAGE pour centraliser et valoriser l'ensemble des données collectées. Dans le cadre des démarches de mutualisations demandées par l'AELB et répondant à la proposition de l'EPTB Sèvre nantaise d'outils mutualisés en inter-SAGE, le comité syndical du SYLOA a délibéré favorablement pour pouvoir bénéficier de deux outils : SysMa (outil cartographique de suivi des travaux sur les milieux aquatiques développé par l'EPTB Sèvre nantaise) et Observatoire (outil cartographique de visualisation des résultats d'analyse de la qualité des eaux).

Pour compiler et valoriser les données issues des différents suivis réalisés sur le territoire, le préalable est de s'assurer de l'harmonisation de ces données pour qu'elles soient comparables entre elles. Fin

2019, le SYLOA a donc conduit une série d'entretiens auprès des structures qui mènent des suivis complémentaires de la qualité des eaux, sous la forme d'un état des lieux qui permette de clarifier le « qui fait quoi » sur le bassin :

- Définition des points de suivi.
- Rédaction du CCTP et suivi du marché de prestation.
- Prélèvements.
- Analyses.
- Interprétation des données.
- Valorisation des données.

Ces entretiens ont été menés auprès de : Cap Atlantique, Syndicat mixte Loire et Goulaine, Syndicat du bassin versant du Brivet, Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable, Nantes Métropole, Communauté de Communes Estuaire et Sillon, Pornic Agglo Pays de Retz, Communauté de Communes Erdre et Gesvres, Mauges Communauté et la Communauté de communes du Pays d'Ancenis ; et ont porté sur les thématiques suivantes :

- Données historiques : pourquoi avoir mis en place un suivi ? Quels protocoles ont été appliqués ? Les résultats ont-ils été intégrés sur OSUR ? Comment les données ont-elles été interprétées ? Pour les données historiques qui n'ont pas été bancarisées, le SYLOA a récupéré les données disponibles et évalué le temps nécessaire à leur versement sur OSUR.
- Données futures : quels besoins d'analyses identifiés pour les années à venir ? Quelle organisation prévue ? Des besoins (expertise, partage de méthodes...) ont-ils été identifiés ?

Le SYLOA mène par ailleurs une réflexion sur l'opportunité que représenterait le portage mutualisé de ces suivis complémentaires par la structure porteuse du SAGE. Cette organisation permettrait une mutualisation de l'ingénierie (détermination des points de suivi, définition des protocoles de prélèvements, analyses, traitement des données, etc.) et une économie d'échelle dans la gestion administrative du marché. Cette réflexion est à conduire en étroite concertation avec les maîtres d'ouvrages qui portent actuellement ces suivis sur le bassin. Elle s'intègre dans la démarche d'état des lieux qui fera l'objet d'une réunion de restitution au 1^{er} trimestre 2020.

En effet, les structures de bassins versants étant de plus en plus attendues dans une approche globale du petit et du grand cycle de l'eau, la mobilisation des animateurs/techniciens va continuer à s'accroître, dans un contexte de rationalisation des moyens. Le portage des suivis de la qualité de l'eau à l'échelle du SAGE peut constituer, dans ce contexte, une opportunité d'une part pour soulager les structures locales du suivi de ces marchés qui peut être chronophage, et d'autre part, harmoniser les pratiques pour que les résultats puissent être valorisés à l'échelle du SAGE notamment. La maîtrise d'ouvrage par le SYLOA de ces suivis sera l'occasion de mettre en avant la plus-value d'un portage à une échelle supra via l'uniformisation des pratiques et la rationalisation des moyens. Compte tenu de ces réflexions autour de la mutualisation, le SYLOA est particulièrement attentif au suivi des contrats territoriaux au stade reprogrammation. Le territoire Brière-Brivet était concerné par cette étape en 2019 et c'est dans ce contexte que le SYLOA s'est positionné comme maître d'ouvrage des suivis complémentaires de la qualité des masses d'eau programmés en 2023-2024, l'échéance de quelques années permettant au SYLOA de s'organiser pour être compétent en la matière.

Sans attendre 2023, les suivis complémentaires de la qualité des eaux se poursuivent dès 2020 sur différents territoires. Aussi, afin de faciliter la comparaison des données acquises, le SYLOA a travaillé fin 2019 avec le Syndicat mixte Loire et Goulaine à l'élaboration d'un CCTP pour une prestation de prélèvements et analyses, sur la base du modèle élaboré par l'AELB. Ce CCTP est à disposition de toutes les structures en charge de marchés de suivis de la qualité des eaux.

Communiquer

En complément de la forte implication du SYLOA – en tant que maître d'ouvrage de certaines actions – dans l'élaboration de la programmation du contrat territorial Eau du Syndicat du bassin versant du Brivet, un certain nombre d'outils de communication et de sensibilisation sont mis à disposition ou sont en cours de création pour les différents acteurs du territoire :

- **la diffusion des panneaux d'expositions** : comme chaque année, les panneaux d'exposition du SAGE ont été mis à disposition des partenaires du territoire. Cette année, aucune demande n'a été formulée. Cette absence s'explique sans doute par l'ancienneté des supports proposés. Une réflexion sera menée en 2020 afin de proposer de nouveaux panneaux d'exposition. A noter que depuis sa création, l'exposition photographique « SAGE comme des images » a enregistré plus 8000 visiteurs.
- **Formation en ligne** : bien qu'abordées depuis huit ans, certaines thématiques traitées dans le SAGE suscitent des interrogations récurrentes, notamment auprès des membres de la CLE. Les outils de communication mis en place par l'équipe d'animation du SAGE répondent en partie à ces besoins mais de façon insuffisante et non ciblée sur les membres de la CLE. De plus, au gré des élections ou des évolutions dans les différents services de l'Etat, les membres de la CLE sont renouvelés régulièrement. Un travail d'appropriation et de sensibilisation est alors nécessaire à chaque nouvelle nomination. De courts modules de formation en ligne ont été créés en 2019. Ils seront mis à disposition lors de la mise en ligne du nouveau site internet du SAGE afin de répondre aux interrogations des élus de la CLE et du territoire après les élections municipales de 2020.
- **Site extranet** : parallèlement à la refonte du site internet du SAGE, la création d'un site extranet est en cours de création. Il sera mis en ligne en 2020. Les partenaires et les membres de la CLE disposeront donc d'un espace sécurisé permettant la recherche, la consultation et le téléchargement de documents, le dépôt de documents par certains utilisateurs, l'accès à des groupes de travail thématiques, l'accès à l'annuaire de ses groupes de travail, etc.



BILAN ET PERSPECTIVES

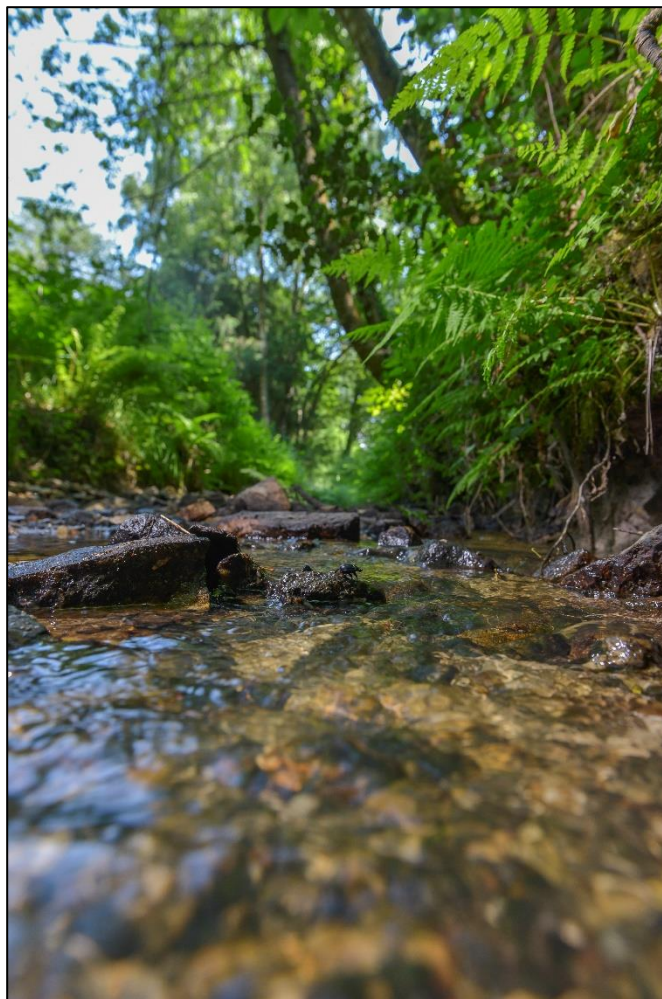
En 2019, le travail de l'équipe d'animation s'est concentré sur la finalisation de la révision du SAGE, par la validation de sa stratégie en juillet par la CLE et le travail de rédaction des documents (PAGD et règlement). Les documents ont été complétés par les éléments apportés par les études menées en régie pour la compatibilité avec le SDAGE et validées par la CLE : têtes de bassin versant, zones humides, continuité, espaces de mobilité, ruissellement (pesticide et phosphore) et flux de nutriments.

En 2020, l'équipe d'animation finalisera la rédaction des documents du SAGE révisé, en préparation de leur validation le 11 février par la CLE. Le projet de SAGE partira ensuite en consultation administrative durant quatre mois.

L'équipe mènera en parallèle la finalisation du projet de SAGE avec l'élaboration du tableau de bord et la construction de la stratégie de communication. Elle anticipera également la mise en œuvre du SAGE révisé en préparant les cahiers des charges mutualisés des études, fléchés dans le SAGE révisé, et en engageant deux études stratégiques : une étude besoins-ressources sera lancée sur l'ensemble du territoire du SAGE et une étude des liens nappe-rivière sur Campbon/Brivet.

La CLE terminera son mandat en septembre 2020 et fera l'objet d'un renouvellement de ses membres. La nouvelle CLE installée devra élire son président, et son bureau.

L'étude d'organisation des compétences de l'eau sur les sous-bassins de Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot, lancée en mai 2019, a permis de concerter les acteurs locaux sur des scénarios d'organisation des compétences de l'eau à approfondir financièrement et juridiquement. Les élus devront trancher en 2020 sur le scénario à mettre en œuvre. La préparation de la nouvelle organisation pourra être ainsi engagée, à la suite des élections.





Pour nous contacter :

syloa@syndicatloireaval.fr

Crédit images : SYLOA / Philippe Marchand /DR

